

Shenkman Credit Fund plc
Fonds de type « parapluie » et à responsabilité séparée entre les compartiments
(la « Société »)

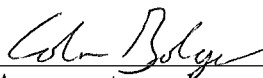
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les Actionnaires sont conviés à l'Assemblée générale annuelle (« AGA ») qui se tiendra à 10 h (heure irlandaise) le 20 décembre 2018 à l'adresse de Carne Global Financial Services Limited, 2nd Floor, Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Irlande, aux fins suivantes :

QUESTIONS ORDINAIRES

1. Obtenir et examiner les rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes de la Société pour l'exercice clôturé le 30 juin 2018, et passer en revue les affaires de la Société.
2. Approuver le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
3. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des commissaires aux comptes.

PAR ORDRE DU CONSEIL

SIGNATURE : 
Au nom et pour le compte de
Carne Global Financial Services Limited

Siège social : Carne Global Financial Services Limited,
2nd Floor,
Block E,
Iveagh Court,
Harcourt Road,
Dublin 2,
Irlande

En date du : Le 9 novembre 2018

Shenkman Finsbury Credit Fund plc
Fonds de type « parapluie » et à responsabilité séparée entre les compartiments
(la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Veillez
indiquer ici
le nom et
l'adresse de
votre
actionnaire

Je/Nous _____

demeurant _____

porteur de _____ action(s) de la Société et en droit de voter, désigne Adrian Craig ou, à défaut, _____ ou, à défaut, _____ ou, à défaut, le Président de l'assemblée (supprimer les mentions inutiles) en qualité de mandataire pour voter en mon/notre nom y compris, en l'absence de tout administrateur de la Société, pour choisir un actionnaire présent, y compris lui-même, en tant que Président de l'Assemblée générale annuelle, lors de l'AGA de la Société qui se tiendra le 20 décembre 2018 à 10 h (heure irlandaise) et de tout ajournement de celle-ci.

Veillez
signer et
dater ici

Signature _____

Nom en majuscules _____

Le _____ 2018

	RÉSOLUTIONS Questions ordinaires	POUR	CONTRE
1.	Obtenir et examiner les rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes de la Société pour l'exercice clôturé le 30 juin 2018.		
2.	Approuver le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.		
3.	Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des commissaires aux comptes.		

Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé *en faveur de toute Résolution*, veuillez cocher la case ci-dessus, dans la colonne « POUR ». Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé *contre toute Résolution*, veuillez cocher la case ci-dessus, dans la colonne « CONTRE ». À défaut, le Mandataire votera comme il l'entend.

REMARQUES :

1. Sauf instruction contraire, le mandataire votera comme il l'entend.
2. Pour être recevable, cet instrument de procuration doit être envoyé de manière à être réceptionné, ou déposé, à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard 48 heures avant l'heure de réunion prévue.
3. Dans le cas d'un actionnaire personne morale, cet instrument devra être revêtu du sceau ordinaire ou paraphé de la main d'un dirigeant ou d'un avocat autorisé à cet effet.
4. Pour les actionnaires « prête-nom » (nominee)/omnibus, qui sans devenir des investisseurs sous-jacents n'ont pas le pouvoir de voter, veuillez préciser comment doit voter votre mandataire/représentant pour respecter vos souhaits, en indiquant dans la case correspondante le nombre total de votes « POUR » et/ou « CONTRE » provenant d'investisseurs sous-jacents.
5. Si vous souhaitez désigner un mandataire autre que le Président de l'assemblée, veuillez insérer son nom ainsi que son adresse et supprimer la mention « le Président de l'assemblée ».
6. Si cet instrument est signé et retourné sans indication de la manière dont la personne désignée comme mandataire doit voter, cette personne pourra, à son entière discrétion, voter comme elle l'entend ou s'abstenir de voter.
7. Dans le cas de codétenteurs, le vote du plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et, en l'occurrence, l'ancienneté devra être déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des actionnaires.
8. Toute modification dudit formulaire devra être validée par apposition des initiales.
9. Les actionnaires peuvent retourner la copie signée du formulaire de procuration soit par voie postale, à Carne Global Financial Services Limited, 2nd Floor, Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Irlande, soit par fax au +353 1 489 6899, de manière à être réceptionnée au plus tard 48 heures avant l'heure de réunion prévue. Le fait de compléter et de retourner un formulaire de procuration ne saurait empêcher un actionnaire de participer et de voter lors de l'Assemblée générale annuelle.